



3^{ème} Rallye National du Pays du Lin MODERNE-VHC-P.E.A.

Ville d'Hondschoote

26-27 Octobre 2024

ASACNF – TOP RACING

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement sportif particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Recommandations à Mesdames et Messieurs les Concurrents

C'est grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le 3^{ème} Rallye National du Pays du Lin, de la Préfecture du Nord et de la Ville d'Hondschoote, que nous avons pu organiser cette nouvelle édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances et le week-end de la course, que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée. Nous vous demandons donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du code de la route, et de veiller à traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

Nous vous rappelons que les reconnaissances sont limitées à une session, en nombre de passages et à des plages horaires bien définies. **En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite.**

Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie et par nos soins. **Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.**

Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement pendant les reconnaissances du parcours. De votre comportement, dépend l'avenir de notre épreuve.

Olivier PLANQUE

Président du comité d'organisation

PROGRAMME - HORAIRES

| | |
|---|---|
| Parution du règlement | Lundi 26 Aout 2024 |
| Ouverture des engagements | Mardi 27 Aout 2024 |
| Clôture des engagements | Lundi 14 Octobre_2024 à 24h00 Le cachet de la poste faisant foi |
| Publication liste des engagés | Jeudi 17 Octobre 2024 |
| Distribution des carnets d'itinéraire <i>Café Le Longchamp</i> <i>Place de REXPOEDE</i> | Samedi 19 Octobre 08h00-18h00 Dimanche 20 octobre 08h00-12h00 Vendredi 25 Octobre 08h00-12h00 |
| Reconnaisances Session 1 | Samedi 19 Octobre 09h00 à 19h00 Dimanche 20 octobre 09h00 à 18h00 |
| Reconnaisances Session 2 | Vendredi 25 Octobre 09h00 à 19H00 Samedi 26 Octobre 08h00 à 12h30 |
| Vérifications administratives | Samedi 26 Octobre de 07h30 à 11h45 Salle de la Mairie de REXPOEDE |
| Vérifications techniques | Samedi 26 Octobre de 07h45 à 12h00 Place de la Mairie de REXPOEDE |
| Mise en Parc fermé | Aussitôt après les vérifications techniques Place du Gal de Gaulle HONDSCHOOTE |
| 1ère réunion du collège des commissaires sportifs | Samedi 26 Octobre à 11h00 Mairie d'HONDSCHOOTE |
| Publication de la liste des équipages autorisés Publication des heures et ordres des départs | Samedi 26 Octobre à 13h15 Mairie d'HONDSCHOOTE |
| Départ du rallye – 1 ^{er} Concurrent VHC | Samedi 26 Octobre à partir de 14h30 Place du Gal de Gaulle - HONDSCHOOTE |
| Fin de la 1ère étape- 1 ^{er} Concurrent VHC | Samedi 26 Octobre à partir de 19h31 |
| Affichage du classement provisoire de la 1ère étape | Samedi 26 Octobre 30' après l'arrivée du dernier concurrent |
| Ordre de départ pour la 2ème étape | Samedi 26 Octobre à 22h45 Mairie d'HONDSCHOOTE |
| Départ de la 2ème étape- 1 ^{er} concurrent VHC | Dimanche 27 Octobre à partir de 08h30 |
| Arrivée du rallye – 1 ^{er} Concurrent VHC | Dimanche 27 Octobre à partir de 14h59 Place du Gal de Gaulle - HONDSCHOOTE |
| Affichage du classement provisoire | 45 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH |
| Affichage du classement officiel définitif | 30 minutes après l'affichage du classement provisoire |
| Vérifications techniques finales | Immédiatement après l'arrivée, Garage Peugeot « MAREY » 122 Route de l'Europe 59122 OOST-CAPPEL |
| Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC. | |
| Remise des prix | Sur le podium au fil des arrivées |

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'**ASACNF** en qualité d'organisateur administratif et le **TOP RACING** en qualité d'organisateur technique, organisent sous l'égide de la F.F.S.A. un rallye automobile National à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

3^{ème} RALLYE NATIONAL du PAYS du LIN

L'épreuve sera doublée par un rallye de véhicules historiques de compétition (V.H.C) dénommé :

3^{ème} RALLYE NATIONAL du Pays du LIN VHC

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **01/07/24** sous le numéro **2924** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **518** en date du **19/07/24**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1 des prescriptions générales édictées par la FFSA

Comité d'Organisation (TOP RACING)

| | |
|--|--|
| Président | : Olivier PLANQUE |
| Vice-Président | : Damien VALLEE |
| Responsables Relations avec les Maires VANDAMME | : Olivier PLANQUE/ Philippe |
| Responsables Parcours VANHAMME | : Olivier PLANQUE/ Philippe |
| Responsable Road book | : Gianni PASQUALINI |
| Responsable des Officiels | : Damien VALLEE |
| Responsable des Commissaires | : Catherine HOUSSIN |
| Responsable Sécurité | : Jean-Pierre HOUSSIN |
| Responsable Partenariat | : Philippe VANDAMME |
| Responsable Communication - Presse | : Vincent SCHRICKE/ Maxime CORNU |
| Responsable Logistique | : Benjamin OBEIN / Philippe CORNU |
| Responsables Implantation-Matériel | : Jean-Pierre HOUSSIN / Louis ROMMELAERE / Corentin BOULET |
| Responsable Parcs | : Lionel FLAMENT / Michel SANTRAIN |



Secrétariat du Rallye

| | |
|-----------|--|
| Adresse | : VALLEE Damien |
| Téléphone | : 51 Clos des Hellébore 59496 HANTAY |
| E-Mail | : 00 33 6 59 06 55 94 |
| Facebook | : rallye.du.pays.du.lin-officiels@hotmail.com |
| | : Rallye du Pays du Lin Organisation |

Permanence du Rallye

| | |
|----------------------------------|--|
| Pendant toute la durée du rallye | : P.C. à la mairie d'HONDSCHOOTE |
| | : Le numéro de téléphone de permanence sera le 06.59.06.55.94 |

| | |
|------------------------------|---|
| Tableau d'affichage officiel | : du Samedi 26 Octobre au Dimanche 27 Octobre |
| | : Hall de la Mairie d'HONDSCHOOTE |

Organisateur technique

| | |
|-----------|--|
| Adresse | : TOP RACING |
| Téléphone | : 41 Rue de l'épargne 59280 ARMENTIERES |
| Mail | : 00 33 6 24 50 64 63 |
| | : orgatopracing@gmail.com |

1.1P OFFICIELS (le numéro de licence et le code d'ASA)

| | | |
|---|-------------------------|---------------|
| Observateur de la Ligue des Hauts de France | François LANGLET | 1559 / 0102 |
| Collège des Commissaires Sportifs | | |
| <i>Président</i> | Guy LERBUT | 179771 / 0106 |
| <i>Membre</i> | Angélique GODEFROY | 248557 / 0114 |
| <i>Membre</i> | Marie PINTO | 309787 / 0111 |
| Directeur de Course | Michaël LACHERE | 58237 / 0112 |
| Directeur de Course Adjoint | Dimitri HEMBERT | 205021 / 0112 |
| Directeur de Course VHC | Dimitri HEMBERT | 205021 / 0112 |
| Adjoint à la Direction de Course délégué ES1 | Martine PICHELIN | 18416 / 0111 |
| Adjoint à la Direction de Course délégué ES3 | Patrick PERRIN | 6678 / 0112 |
| | | |
| Médecin chef | Dr Gilles WOLLAERT | |
| | | |
| Informatique et Classement | Sébastien DUFRENNE | 179789 / 0112 |
| | | |
| Transmission Radio Ligue | Sébastien DUFRENNE | 179789 / 0112 |
| | | |
| Directeur de Course sur ES 1-2-4-6 | Jean Pierre LACROIX | 3474 / 1303 |
| Directeur de Course sur ES 3-5 | Alexis SERIS | 16688 / 0116 |
| | | |
| Responsable vérifications administratives | Laetitia VALLEE | 205215 / 0114 |
| | | |
| Commissaires Techniques Moderne et VHC | | |
| <i>Responsable</i> | Laurent BRAURE | 196163 / 0114 |
| <i>Responsable VHC</i> | Marc RICHE | 2261 / 0116 |
| <i>Commissaires Techniques</i> | | |
| | Stéphane LEULLIETTE | 10739 / 0112 |
| | Jean-Michel DESSE | 5538 / 0116 |
| | Hervé DUROU | 49716 / 0112 |
| | Mickaël SCHIEPTES | 56540 / 0116 |
| | Nassim Chakib BENAMAR | 332781 / 0102 |
| | | |
| Chargés des relations avec les concurrents | | |
| <i>Responsable</i> | Aurélie FERNANDES | 6743 / 0102 |
| | Véronique PIGOT | 112507 / 0112 |
| | Patrick GRENIER | 220147 / 0112 |
| | | |
| Chargé des relations avec la Presse | Vincent SCHRICKE | |
| | | |
| Speaker | Maxime FOURNEZ | |
| | | |
| Voiture Tricolore | François LANGLET | 1559 / 0102 |
| | Jean- Marc ROGER | 3257 / 0114 |
| | | |
| Voiture Autorité | Lionel FLAMENT | 251045 / 0106 |
| | Olivier PLANQUE | 4558 / 0106 |
| | | |
| Juges des faits | Jean François ROUSSELLE | 2589 / 0116 |
| | Hubert GUYOT | 137484 / 0116 |

A l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits

1.2P ELIGIBILITE

- La Coupe de France des Rallyes 2025 (coefficient 3)
- Les Championnats de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (LSAHF)
- Les Challenges Pilotes-Copilotes de l'ASACNF

1.3P VERIFICATIONS

Les vérifications administratives de **07h30 à 11h45** et techniques obligatoires de **07h45 à 12h00** auront lieu le samedi 26 Octobre 2024 à la **Mairie de REXPOEDE et Place de la mairie à REXPOEDE 2°32'23.996"E 50°56'21.279"N**.

Les équipages engagés seront convoqués et **devront respecter** les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation (orgatopracing@gmail.com)

Afin de fluidifier le passage aux vérifications techniques, les voitures devront stationner sur le parking du complexe sportif situé « Allée des sports » à REXPOEDE.

Les voitures roulant pourront se rendre aux vérifications en respectant le code de la route.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées sur le parc fermé final et/ou :

Garage Peugeot « MAREY » 122 Route de l'Europe 59122 OOST-CAPPEL

Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

A l'issue des vérifications un parc gardienné obligatoire sera à la disposition des concurrents après les vérifications techniques.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Les voitures de reconnaissance et d'assistance, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne sont pas couverts par l'assurance RC de l'organisateur et restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5p Toute personne qui désire participer au 3ème Rallye national du Pays du Lin doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le Lundi 14 Octobre 2024 à 24h00** – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : **VALLEE Damien 51 Clos des Hellébore 59496 HANTAY**.

L'épreuve est ouverte aux concurrents étrangers en possession d'une licence nationale en cours de validité délivrée par leur ASN et présentant une autorisation de leur ASN.

3.1.10P. Le nombre des engagés au **3ème Rallye National du Pays du Lin** est fixé à **100** voitures maximum. Dans le cas où le nombre des engagés au **3ème Rallye National du Pays du Lin VHC (20** voitures) ne serait pas atteint, le nombre des engagés au **3ème Rallye National du Pays du Lin** sera augmenté sans toutefois que le total des 2 rallyes ne dépasse les **120** voitures.

Au-delà de ce nombre, une liste de suppléants sera établie.

3.1.11p Les droits d'engagement sont fixés :

- * avec la publicité facultative des organisateurs à **446,00€** comprenant les 6€ du challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France + les 10€ des traceurs géolocalisation de la Ligue
- * sans la publicité facultative des organisateurs à **876,00€** comprenant les 6€ du challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France + les 10€ des traceurs géolocalisation de la Ligue

Remise de 5% sur l'engagement si l'équipage complet à bord est licencié ASACNF

Les chèques devront être établis à l'ordre de : orgatopracing

Ils seront encaissés à la clôture des engagements

3.1.12p La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement**, ainsi que de **la photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire du pilote ET du copilote
- Licences du pilote ET du copilote
- Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule
- 1^{ère} page du passeport technique

Toute demande d'engagement incomplète sera mise en liste d'attente

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.2.9P EQUIPAGES

3.2.10p Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire et une pièce d'identité valide.

Retrait de licence (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quelques soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3P ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du **3ème Rallye national du Pays du Lin** partira après la dernière voiture **VHC**.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance n'est autorisée que dans les parcs d'assistance prévu à cet effet à **HONDSCHOOTE** (emplacement précisé dans le carnet d'itinéraire)

Les concurrents devront respecter les emplacements qui leur sont attribués par l'organisation et il formellement interdit de faire des traçages au sol pour réservation d'emplacement.

La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 30m² par voiture + 30m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.

Tout ravitaillement en carburant est interdit sur les secteurs de liaison.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser les emplacements propres sous peine d'une amende.

Dans les parcs d'assistance, la pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche sous la voiture et le camion d'assistance est fixée à 200€.

Les concurrents sont responsables du comportement de leurs équipes d'assistance et de leurs accompagnants.

La vitesse des véhicules d'assistance et des voitures des concurrents dans les parcs d'assistance est limitée à 30km/h

Les entrées des véhicules d'assistance se feront le samedi 26 Octobre à partir de 07h00

Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des vignettes spécifiques devront impérativement être mises sur le pare-brise.

Un parc à plateaux et remorques est organisé à proximité du parc d'assistance à **HONDSCHOOTE** (emplacement précisé sur le carnet d'itinéraire) Toute dépose de plateau ailleurs qu'au parc à plateaux est interdite.

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de dégradations concernant les plateaux des concurrents.

4.8P GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation est considérée comme une mesure de sécurité. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis aux vérifications administratives contre **une caution de 200€ en chèque à l'ordre d'orgatopracing** ou en espèce.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu **50,00€** de frais administratifs.

En cas de destruction totale consécutive à une sortie de route ou un incendie, la caution sera restituée.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. course, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve.

En cas d'impossibilité, les traceurs doivent **être renvoyés en colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard**, à l'adresse suivante :

Sébastien DEFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier distribué à la prise du Road Book.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le **3ème Rallye national du Pays du Lin** représente un parcours total de **159,41 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

- Etape 1 : **49,94 km** dont **14,50 km** en ES

- Etape 2 : **109,47 km** dont **65,02 km** en ES

Il comporte 6 épreuves spéciales (3 différentes) d'une longueur totale de **79,52 km**.

Les épreuves spéciales sont :

| | | | | |
|--------|---------------------------|-----------|----|-----------|
| ES 1.2 | REXPOEDE-WARHEM-KILLEM | 7,250 Km | X2 | 14,500 Km |
| ES 3.5 | BAMBECQUE-REXPOEDE-KILLEM | 19,170 Km | x2 | 38,340 Km |
| ES 4.6 | OOST-CAPPEL-HONDSCHOOTE | 13,340 Km | x2 | 26,680 Km |

Les ES 3/5 se déroulent en boucle. Les départs seront donnés à la discrétion du Directeur de course dans la minute suivant l'heure idéale. Le nombre de boucle est de 1.

Si le concurrent effectue plus d'une boucle, le temps retenu sera celui réellement réalisé.

S'il n'effectue pas la boucle, le temps retenu sera le plus mauvais temps réalisé normalement par le dernier concurrent, augmenté d'une pénalité de 1mn.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Avant tout, il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye. Ils ne doivent en aucun cas effectuer des séances d'essais de vitesse.

Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestée par les habitants des communes traversées, en veillant à la sécurité et à leur tranquillité.

6.2.1P Les reconnaissances ne pourront se faire qu'aux horaires prévues ci-dessus.

Les reconnaissances des ES sont limitées à 3 passages

| | | | |
|-----------------------|---------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 1ère session : | Samedi 19 Octobre 2024 | de 09h00 à 19h00 | ES étapes 1 et 2 |
| | Dimanche 20 octobre 2024 | de 09h00 à 18h00 | ES étapes 1 et 2 |
| 2ème session : | Vendredi 25 Octobre 2024 | de 09h00 à 19h00 | ES étapes 1 et 2 |
| | Samedi 26 Octobre 2024 | de 08h00 à 12h30 | ES étapes 1 et 2 |

Un carnet de contrôle des reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être présenté à chaque demande et **sera remis impérativement le Samedi 26 Octobre, au CH d'entrée des vérifications administratives.**

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, indiquer eux-mêmes avec un stylo bille l'heure de passage sur leur carnet de pointage aux endroits indiqués sur le carnet d'itinéraire (départs et arrivées). Des pointages intermédiaires seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en contrôlant leur heure de passage à divers points du parcours. Tout concurrent doit présenter immédiatement son carnet de pointage à ces contrôles.

6.2.2P Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Des autocollants, fournis par l'organisation, identifiés « RALLYE DU PAYS DU LIN RECONNAISSANCE + numéro d'ordre » devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

6.2.5P Le carnet d'itinéraire sera à retirer au Café Le Longchamp place de **REXPOËDE** aux dates et horaires suivants :

Samedi 19 Octobre de 08h00 à 18h00
Dimanche 20 octobre de 08h00 à 12h00
Vendredi 25 Octobre de 08h00 à 12h00

7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.3.5P Le pointage des carnets de bord aux CH ainsi qu'aux départs et aux points Stop se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord du véhicule. .

7.5.17.4P ABANDON

Il est **OBLIGATOIRE** pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, de prévenir le plus rapidement possible le

03.21.81.47.19

Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course pour signaler les abandons ou signaler un accident.

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

7.5.18P SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « panic ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement. Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collègue des commissaires sportifs.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Les prix en espèces, expédiés par courrier après le rallye, sont cumulables au classement général et aux classes

| Classement Général | 1er | 2ème | 3ème |
|--------------------|------|------|------|
| | 430€ | 250€ | 130€ |

| Classement par classe | 1er | 2ème | 3ème | 4ème |
|-----------------------|------|------|------|------|
| Plus de 10 partants | 400€ | 200€ | 100€ | 50€ |
| De 6 à 10 partants | 300€ | 150€ | 85€ | |
| De 4 à 5 partants | 200€ | 100€ | | |
| De 1 à 3 partants | 150€ | | | |

| Classement féminin : | 1ère | 2ème |
|----------------------|------|------|
| Plus de 3 partantes | 200€ | 100€ |
| De 1 à 3 partantes | 100€ | |

Les classements féminins sont réservés aux pilotes féminines déclarées en qualité de 1^{er} pilote sur le bulletin d'engagement (art.9.6 du règlement standard des rallyes)

La remise des prix sera évolutive en fonction du nombre de partants de la 1^{ère} étape voir ci-dessous :

91 à 100 partants en moderne : 100% des primes

81 à 90 partants en moderne : 80% des primes

70 à 80 partants en moderne : 50% des primes

Moins de 70 partants en moderne : pas de primes

Coupes ou trophées : La remise des coupes ou trophées se fera sur le podium, au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.

Rallye National du Pays du Lin VHC

Ville d'Hondschoote

26-27 Octobre 2024

ASACNF – TOP RACING

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement sportif particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe de France 2024 des rallyes VHC

Le **3ème Rallye National du Pays du Lin VHC** est organisé en doublure du **3ème Rallye National du Pays du Lin**. Pour les articles non spécifiés, il est nécessaire de se reporter au règlement du rallye moderne de support qui fera foi en cas de contestation

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS *Idem* règlement moderne sauf

Directeur de Course : *Dimitri HEMBERT*

Commissaire technique : *Marc RICHE*

1.2 P. ELIGIBILITE

Le **3ème Rallye National du Pays du Lin VHC** compte pour la Coupe de France des Rallyes VHC 2025 (Coef.2) pour le championnat des rallyes VHC de la ligue du sport automobile des Hauts de France (Pilotes et copilotes) ainsi que pour les challenges rallyes VHC de l'ASACNF.



ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **3ème Rallye National du Pays du Lin VHC** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 14 Octobre 2024 à 24h00 – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : **VALLEE Damien 51 Clos des Hellébore 59496 HANTAY**

3.1.10P. Le nombre des engagés au **3ème Rallye National du Pays du Lin VHC** est fixé à **20** voitures maximum. le nombre des engagés au **3ème Rallye National du Pays du Lin** sera augmenté sans toutefois que le total des 2 rallyes ne dépasse les **120** voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs à **436,00€** comprenant les 6€ du challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France + les 10€ des traceurs géolocalisation de la Ligue
- sans la publicité facultative des organisateurs à **856,00€** comprenant les 6€ du challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France + les 10€ des traceurs géolocalisation de la Ligue

Remise de 5% sur l'engagement si l'équipage complet à bord est licencié à l'ASACNF

Les chèques devront être établis à l'ordre de : **orgatopracing**

Ils seront encaissés à la clôture des engagements

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement**, ainsi que de la **photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire du Pilote ET du Copilote
- Licence du Pilote ET du Copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule.
- 1^{ère} page du passeport Technique Historique (PTH).
- Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- La fiche de renseignements d'assistance

3.3 P. ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du 3^{ème} Rallye National du Pays du Lin VHC partira **le Samedi 26 Octobre pour la 1^{ère} étape à 14h30** et **pour la 2^{ème} étape le Dimanche 27 Octobre à 08h30.**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA, aux règles spécifiques VHC et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2024.

4.6P. IDENTIFICATION DES VEHICULES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1990 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire Technique qualifié (classement séparé)

4.9P. GEOLOCALISATION

Identique au règlement du rallye moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Identique au règlement du rallye moderne

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

Le classement sera effectué selon les règles du règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2024.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Prix en espèces : Non applicable.

Coupes ou trophées : La remise des coupes ou trophées aux concurrents classés se fera sur le podium d'arrivée, au fur et à mesure de leur arrivée.

